

Procès Verbal Conseil Municipal
30 Mai 2023 – 19h30,
mairie de Baigts de Béarn

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, le 30 mai à 19h30, le onze avril deux mille vingt trois, sous la présidence de Mr le Maire, Guy PÉMARTIN.

Date de convocation : 23 mai 2023

Présents : Laurent ALCETEGARAY, Christine APESTEGUY, Elodie CARRASQUET, Benoît DOMERCQ, Tiphaine DUBOURG, José FLORES, Alain DOUCHINE, Sébastien LABISTE, Annie LAFITTE, Muriel MARLAT, Guy PÉMARTIN - Maire

Absents excusés : Vincent LAHITTE,

Absents excusés avec pouvoir : André DOMERCQ pouvoir à Guy PÉMARTIN, Céline LABASTE pouvoir à Benoît DOMERCQ,

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Désignation secrétaire de séance : Madame Elodie CARRASQUET

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Décision municipale : encaissement remboursement assurance
- Ateliers jeunes été 2023
- Administration Générale :
 - Occupation domaine public
 - Désignation référent déontologie
- Finances : DM 1 Multiple Rural
- Point sur dossiers en cours
- Questions diverses

1/ Décision Municipale DM 2023-001 :

Considérant la proposition d'indemnisation d'assurance de GROUPAMA pour le dégât des eaux intervenu le 21 avril 2023 sur la salle des sports,

Le conseil municipal décide

- d'accepter l'indemnisation d'un montant de 1209.75 € (mille deux cent neuf euros et soixante quinze centimes) pour les réparations consécutives au dégât des eaux.

2/ Délibération 2023-26: Redevance d'occupation du domaine public

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante sur la place 905 route Impériale : 20 € par mois pour camion vente à emporter.

2/ Délibération 2023-27 : Désignation Élu référent déontologue des élus locaux

Il est mis en place à compter du 1er juin 2023 un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de BAIGTS DE BÉARN. Cette fonction de référent déontologue est confiée à Madame Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialisée dans les questions de déontologie publique.

Elle bénéficie d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions. La lettre de mission sera portée à la connaissance de l'ensemble des élus de la collectivité.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide :

- d'approuver la charte de l'élu local
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre de mission du référent
- désigner Madame Muriel MARLAT comme référent déontologue au sein de la commune

3/ Délibération 2023- 28 : Organisation ateliers jeunes été 2023

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2011, la commune de Baigts lançait chaque été un programme Atelier jeunes.

Entendu les explications relatives au dispositif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

- renouvelle l'opération « Ateliers Jeunes » à destination des jeunes de 14 ans révolus jusqu'à 16 ans résidants sur la commune lors de leurs déroulements, pour des activités de petit entretien des espaces communaux (espaces verts, mobilier, bâtiments communaux).
- charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- dit que le nombre de jeunes sera limité à 10. Les ateliers se dérouleront par groupe de 5 sur 2 semaines (5 matinées), à partir du 17 juillet
- Décide que le montant de la bourse alloué s'élèvera à 90 € par participant.

A noter : les inscriptions ont lieu jusqu'au 23 juin 2023 inclus

4/ Délibération 2023-29 : budget multiple rural – DM n°1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-52,00
		28131 (040) : Bâtiments publics	52,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-52,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	52,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

6/ Point sur dossiers en cours

- PLUI : dossier de compétence CCLO : les réunions de travail s'enchaînent pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Sécurité routière route impériale : suite aux travaux de la régie des eaux d'Orthez, sur la route de Bayonne, une déviation est mise en place dans le sens de circulation Bayonne / Orthez. Les travaux sont prévus de juin à octobre.
Pour fluidifier et sécuriser la circulation, la CCLO installe des écluses pour traverser le village et l'éclairage public est remis en service
- Grippe aviaire : un foyer de grippe aviaire a été détecté sur la commune de Bonnut. Les élevages de palmipèdes dans un rayon de 10 km autour du foyer doivent être abattus. Si la situation ne se dégrade pas, les élevages pourraient redémarrer après un vide sanitaire réduit.
- Toiture école : la partie exposée au nord est endommagée. L'entreprise Cazenave a réalisé un devis. Les couvertures de la cantine, de la garderie et de la maternelle doivent également être vérifiées
- Commission de sécurité de la salle des sports : vendredi 26 juin 2023 à 9h30
- Election sénatoriale : un conseil municipal spécifique est prévu le vendredi 9 juin 2023 à 7h30 pour désigner les délégués des conseils municipaux
- DETR 2023 : la préfecture demande la réalisation d'une étude thermique

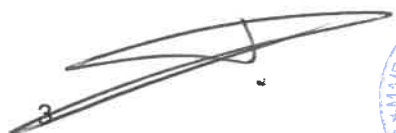
Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2023-26 à 2023-29. La décision municipale est numérotée 2023-001

Liste des membres présents :

- Laurent ALCETEGARAY
- Christine APESTEGUY,
- Elodie CARRASQUET,
- Benoit DOMERCQ
- Alain DOUCHINE
- Tiphonie DUBOURG,
- José FLORES
- Sébastien LABISTE,
- Annie LAFITTE
- Muriel MARLAT
- Guy PÉMARTIN, Maire.

La secrétaire de séance

Elodie CARRASQUET



Le Maire,

Guy PÉMARTIN

